

**CAUSE DE RENVOI PORTANT SUR
LA DÉCISION DE L'ADMINISTRATEUR**

Devant : Tanja Wacyk

Date de l'audience : Le 17 août 2011

Comparutions : Personne du côté du réclamant
Belinda Bain et Carol Miller au nom de l'Administrateur

Décision

1. Il s'agit ici d'un appel portant sur le refus d'une demande d'indemnisation présentée par une personne directement infectée dans le cadre du Régime à l'intention des transfusés infectés par le VHC, dans le cadre des modalités et conditions de la Convention de règlement relative à l'hépatite C (1986–1990). Le réclamant a demandé qu'un juge arbitre soit saisi de la décision de l'Administrateur lors d'une audience en personne.
2. Par lettre en date du 18 février 2011, les parties ont été informées que l'audience dans cette affaire avait été prévue pour le mercredi 17 août 2011, à compter de 11 h, au Quality Inn situé au 751 de la rue Christina à Sarnia en Ontario.
3. Le conseiller juridique et la coordonnatrice chargée des appels auprès du Fonds étaient tous deux présents à 11 h le 17 août 2011. Nous avons attendu jusqu'après 11 h 30 mais le réclamant ne s'est pas présenté.
4. En conséquence, l'appel est rejeté pour raison d'abandon.

DÉCISION DATÉE À TORONTO, CE 20E JOUR D'AOÛT 2011.

« Tanja Wacyk »

Juge arbitre